

Stage première pratique

contact
Marie-Noëlle PIRET
Gestionnaire des stages et de
l'accompagnement professionnel
marie-noelle.piret@bordeaux.archi.fr

Objectif

Ce stage est destiné à appréhender la diversité des pratiques professionnelles de l'architecture et doit donc constituer l'instant privilégié de rencontres avec les professionnels exerçant cette diversité.

Positionnement et durée

Le stage de première pratique de 22 jours au minimum, 154 heures, à raison de 7 heures par jour, non fractionnable, est positionné en L2, doit être effectué sur le créneau prévu dans l'emploi du temps, à savoir, à l'inter-semestre de l'année N.

La soutenance positionnée en L3, validera le stage.

Lieu : France ou étranger

Toutes les structures de conception ou de production de l'architecture, de la ville et du paysage, françaises ou étrangères : agences d'architecture, d'urbanisme et paysage, de design, bureaux d'études, services de l'Etat (SDAP, DRAC, DDE, Génie, services techniques des administrations régionales, Réseau Ferré de France), CAUE, collectivités locales, musées, associations culturelles, OPAC et offices HLM, parcs naturels régionaux ou nationaux, sociétés d'économie mixte, établissements de recherche, ONG, banques, assurances.

Le maître de stage n'est donc pas nécessairement un architecte.

Modalités de validation du stage

Nouvelles modalités de validation du stage, ce stage sera validé sous la forme d'un contrôle continu sur plusieurs séances par an et d'une restitution orale.

Un CAP - Café de l'Accompagnement Professionnel aura lieu fin du 1^{er} semestre ou début du 2nd semestre, pour présentation du stage et modalités de stage, restitutions éventuelles en présentiel, etc...

Un format contrôle continu sous forme de participation à plusieurs séances, organisés par la commission des stages architecture, permettra la validation du stage. Les séances auront lieu au cours de l'année universitaire et/ou du semestre, en présentiel et/ou en visio, par groupes, selon le format défini, par l'enseignant référent.

En plus de la restitution de stage et afin de valider ce stage, vous devez télé-verser depuis Taïga, l'attestation de fin de stage remplie recto-verso, en un seul fichier et sous format pdf.

Le fichier sera nommé :

Attestation de fin de stage : NOM PRENOM – AFS – S1P23-24.pdf

Catégorie : L3_stage première pratique_attestation fin de stage

Validation

- 4 crédits ECTS.

Le stage est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études en architecture valant grade de licence.

- Une attestation de fin de stage devra être complétée par le maître de stage, elle comprend au recto une partie administrative et au verso un bilan qualitatif (document obligatoire).

- La non-participation aux différentes séances sera sanctionnée par la non validation des crédits ECTS, et donc de l'unité d'enseignement.